REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I RESIDENCE DE LA REI OI

DECRET Nº 2000-219 DU 26 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 25 avril 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin :
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement;

DECRETE

Article 1er: Pour compter du 25 avril 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Kolawolé A. IDJI;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 - MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1